

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LES PENSIONS ET LA LOI SUR LES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

AUGMENTATION DES PENSIONS ET ALLOCATIONS

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Dubé: Que le bill C-203, visant à modifier la loi sur les pensions et la loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, avant l'ajournement, nous étions à étudier le bill C-203, qui vise surtout à rendre plus souple la loi actuelle sur les anciens combattants.

Nous disions que ce bill avait certainement beaucoup de bon, car nous avons été, à maintes reprises, à même de constater que la loi, n'ayant pas été améliorée depuis longtemps, devait être modifiée. Nous sommes heureux que le ministre ait cru bon, peut-être, hélas, un peu tard, de rendre plus souple la loi qui, actuellement, permet à tous les anciens combattants de recevoir une pension.

Notre principale critique du bill, c'est qu'il ne contient pas de disposition permettant un rajustement annuel automatique de la pension relativement à l'augmentation du coût de la vie.

Le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a eu beau déclarer, depuis l'ajournement pour la Noël, que l'inflation n'existait plus au Canada,—comme s'il s'était levé un beau matin, et qu'il avait rencontré l'inflation au coin de la rue, qu'il l'avait saisie et ensuite détruite en la jetant dans la première poubelle—mais l'inflation dans les prix et la déflation dans les goussets existent toujours au Canada. Au fait, elles continuent à exister pour les anciens combattants, et elles continueront à exister tant et aussi longtemps que l'honorable ministre des Finances (M. Benson) tolérera le système financier actuel qui porte en lui-même les germes de l'inflation dans les prix et de la déflation dans les goussets.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois devoir rappeler à l'honorable député que la Chambre est présentement saisie d'un projet de loi se rapportant aux anciens combattants, et je ne crois pas que l'honorable député puisse saisir cette occasion pour discuter du système financier du Canada.

Il me semble qu'il s'éloigne un peu du sujet, et je l'inviterais à s'en tenir, autant que possible, au sujet du bill présentement à l'étude.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, je comprends que je m'éloignais un peu du sujet, mais comme nous sommes à traiter des pensions, je disais que l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) aurait dû prévoir une disposition permettant un rajustement automatique annuel de la pension pour qu'elle demeure proportionnée au coût de la vie, dont j'étais à discuter.

Monsieur l'Orateur, si l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants avait prévu une telle disposition, il aurait rendu un grand service à tous les anciens combattants qui voient leur pension sans cesse grignotée par le coût de la vie, dont le très honorable premier ministre a annoncé l'arrêt de la montée en flèche par la suppression de l'inflation.

La majoration de 10 p. 100 des pensions prévue par ce bill représente à peu près l'augmentation du coût de la vie pour une période de 18 mois. C'est pourquoi l'augmentation prévue dans ce bill ne constitue par une mesure à long terme, si l'on tient compte de l'inflation.

Avant de terminer mes remarques, je souhaiterais que le nouveau conseil de révision des pensions qui sera appelé à examiner les causes des anciens combattants le fasse avec un esprit humanitaire et que les anciens combattants qui devront y recourir ne soient pas astreints à une foule de chinoïseries administratives.

Ce faisant, on supprimerait des embêtements, au lieu d'éliminer le plus grand nombre possible de demandes des anciens combattants, en multipliant inutilement les formalités requises.

Monsieur l'Orateur, nous serons appelés de nouveau à étudier ce bill, soit en comité, soit à l'étape de la troisième lecture, et nous souhaitons que le comité puisse faire des recommandations à la suite de ces suggestions, dont l'honorable ministre pourra tenir compte non seulement en paroles mais en actes, car on a mis beaucoup de temps à retourner ce bill à la Chambre, et je crois que son étude exigera encore beaucoup de temps.

C'est la raison pour laquelle je suis d'avis que l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants devrait profiter de cette occasion pour inscrire dans la loi toutes les recommandations valables. A mon sens, les recommandations du comité et celles qui sont faites à la Chambre sont valables, car elles sont fondées sur des faits. Je pense à certaines anomalies de la loi que nous voulons faire disparaître grâce à l'adoption de ce bill et de certains amendements que nous proposerons au stade de la troisième lecture.

Nous devons tout de même féliciter l'honorable ministre d'avoir présenté un bill qui, dans l'ensemble, satisfait beaucoup d'anciens combattants, car il était attendu depuis plusieurs années. Il servira au moins à réduire la bureaucratie et à assouplir l'administration. Le comité de révision visera à rendre les décisions plus humaines. Autrefois, celles-ci étaient réservées à un fonctionnaire et nous n'avions aucun droit d'appel.

Je félicite l'honorable ministre, et je lui demanderais de bien tenir compte de nos recommandations et, surtout, de celles du comité.

• (8.10 p.m.)

[Traduction]

M. Ross M. Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, il était plutôt amusant d'écouter cet après-midi les porte-parole officiels des partis de l'opposition attribuer de mauvaise grâce au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé) et au gouvernement le mérite d'avoir pris cette mesure incontestablement progressiste en faveur des anciens combattants du Canada. Je sais que, d'après divers ouvrages, il incombe aux partis de l'opposition de s'opposer. J'ai toujours cru que l'opposition devait être atténuée par un certain sens commun. En l'occurrence, au lieu de blâmer le ministre chargé de présenter cette mesure, chaque député de l'opposition devrait lui en attribuer le mérite, comme il se doit. C'est sûrement l'attitude que les anciens combattants canadiens adoptent à l'égard du ministre.

Puis-je vous proposer, en toute déférence, monsieur l'Orateur, dans vos moments libres qui, je le sais, ne sont pas nombreux, de lire la revue nationale de la Légion royale canadienne. En première page du numéro de jan-